

Article

« La terminologie des langues africaines, esquisse d'une problématique »

Nazam Halaoui

Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal, vol. 36, n° 1, 1991, p. 291-300.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/002998ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

LA TERMINOLOGIE DES LANGUES AFRICAINES, ESQUISSE D'UNE PROBLÉMATIQUE

NAZAM HALAOUÏ
ACCT, Abidjan, Côte-d'Ivoire

INTRODUCTION

Il n'est ni science, ni discipline scientifique, dépourvue de cadre théorique ou de problématique. Une pratique scientifique ayant lieu dans une perspective donnée, au sein de laquelle s'impose, à elle, un ensemble de problèmes, elle œuvre en fonction de ceux-ci et dans le but de les résoudre, à partir de fondements sur lesquels elle prend appui, d'objectifs qu'elle s'est fixés et qu'elle poursuit, enfin de principes qu'elle a adoptés et auxquels elle se soumet. Ces quelques lignes révèlent le sens large accordé ici au mot *problématique*, qui renvoie plutôt à la notion de cadre théorique, cadre au sein duquel une place importante est réservée à la problématique.

Si l'observation d'une pratique scientifique fait ressortir de manière implicite les fondements, les objectifs et les principes de celle-ci, ceux-ci ne font cependant pas toujours l'objet d'un exposé explicite. En fait, plus la science est élaborée, plus ses tenants et ses aboutissants apparaissent dans les écrits. De plus, quand on considère l'ensemble des sciences et des disciplines qui ont acquis, sous ces dénominations, droit de cité, loin d'être nombreuses sont celles qui bénéficient de tels écrits théoriques. Un tel constat est, dans le cas général, vérifié dans les sciences du langage, il l'est donc assurément dans le cas particulier de la terminologie.

Une discipline s'édifie dans le va-et-vient de sa pratique entre la théorie et l'application, aucun de ces deux pôles ne pouvant, seul, s'enrichir. La terminologie des langues africaines, discipline en édification, révélant de surcroît certaines originalités dans son action, se doit, pour son présent et pour son avenir, d'explicitier le cadre dans lequel elle œuvre, dans le but d'en faire, d'une part, un objet de réflexion pour ses tenants, et d'autre part, un moyen de consolidation de ses pratiques. C'est dans ce but qu'ont été écrites les pages suivantes qui, tantôt décrivent, tantôt proposent, les fondements, les objectifs et les principes de la terminologie des langues africaines.

LES FONDEMENTS

Pourquoi fait-on de la terminologie en Afrique Noire? Telle est la question à laquelle répond l'exposé des fondements de notre terminologie, fondements qui semblent être, à l'heure actuelle, de nature individuelle, culturelle et économique, et qui constituent en quelque sorte l'essence et la raison d'être de notre activité.

LE FONDEMENT INDIVIDUEL

On dira que telle activité terminologique connaît un fondement individuel, quand elle constitue une réponse, en tant que satisfaction de celui-ci, à un besoin personnel du terminologue. Il est clair que, dans le cas général, qu'il soit latent ou manifeste, qu'il soit affectif ou rationnel, un rapport de caractère personnel existe entre l'analyste et l'objet en

matière de recherche scientifique, un rapport qui révèle le choix de celui-ci par celui-là. Ceci étant dit, le fait qu'on voudrait faire ressortir ici, par opposition à ceux qui apparaîtront plus loin, est celui selon lequel l'activité terminologique est motivée par le seul intérêt personnel. Il s'agit d'actions qui caractérisaient principalement ce qu'on appellera la période des initiatives individuelles et qui, aujourd'hui, apparaissent comme marginales par rapport à la norme qui se dégage de l'activité terminologique.

La motivation personnelle du terminologue apparaît principalement dans le choix de la langue dans laquelle sera entreprise la recherche terminologique. Dans le cas général, en Afrique Noire, et ceci n'est pas propre à la terminologie, mais caractérise toute la science du langage, le terminologue rédige une terminologie dans sa propre langue. Il se trouve que, dans la majorité des cas, la langue en question est une langue de grande diffusion. Cependant, il est des cas particuliers où il n'en est pas ainsi, et où la langue est celle d'une minorité. Il va de soi qu'ici, seul l'intérêt communautaire est satisfait, l'intérêt national est loin de l'être. La motivation personnelle apparaît aussi dans le choix du domaine de la terminologie. D'emblée, signalons qu'il s'agit là de cas très marginaux. Les domaines tels la santé, l'agriculture ou l'élevage, dont on sait qu'il servent éminemment le développement, sont délaissés au profit de domaines qui, loin de s'intégrer dans l'action, ne s'insèrent que dans une connaissance, non utile dans l'immédiat. La terminologie qui résultera d'un tel choix peut, dans certains cas extrêmes, ne servir que le seul terminologue.

LE FONDEMENT CULTUREL

L'activité terminologique révèle un fondement culturel quand elle s'inscrit dans une perspective de la satisfaction, ne serait-ce que partielle, d'un besoin de promotion de la langue. En effet, nul ne saurait refuser à la langue, au sein d'une culture, l'importance qui est la sienne en tant que composante de celle-ci. La seule réponse, nécessairement négative, à la question «Peut-il y avoir une culture sans une langue qui l'exprime?», en est une preuve suffisante. En ce qui concerne principalement les sociétés caractérisées par l'oralité, telles celles dont il est question ici, la langue apparaît, à travers les textes qui la constituent, comme l'expression de la vie de la culture. Que celle-ci soit manifeste ou latente, tant que la langue est parlée, la culture vit. Ceci étant dit, quelle que soit la position adoptée quant au rôle de la langue dans la culture, pour des raisons de nature multiple, principalement liées à l'histoire des sociétés africaines, la langue est considérée par la terminologie ici en question comme la composante la plus importante de la culture, celle sans laquelle celle-ci ne saurait être.

La promotion de la langue apparaît d'abord dans la connaissance apportée par l'activité terminologique. Compte tenu du nombre impressionnant de langues attestées sur le continent africain, le nombre de celles qui sont aujourd'hui connues, car bénéficiant d'une description, bien que loin d'être négligeable, est insignifiant quand on le compare au nombre de celles qui ne le sont pas. Dans le domaine spécialisé, et certes restreint, qui est le sien, une terminologie apporte une connaissance de la langue dans laquelle elle est rédigée, qui ne saurait être tenue pour négligeable, et qui concrétise l'existence de la langue considérée, connaissance à travers laquelle celle-ci devient accessible à tout individu, locuteur ou non-locuteur. Autre domaine où la promotion de la langue est manifestée, la garantie de la conservation des termes relatifs à une spécialité donnée, constitue un rempart contre les influences extérieures que peut subir une langue. Les langues ici en question sont des langues à tradition orale: elles n'existent que quand elles sont parlées; elles sont, comme toute autre langue, mais plus que celles qui bénéficient d'une longue tradition de l'écriture, sensibles aux contacts d'autres langues; enfin, elles peuvent disparaître devant l'expansion des langues de grande diffusion. Une

terminologie fixe, à travers l'écrit, une partie de la langue du lexique dans laquelle elle est rédigée; elle permet ainsi la conservation d'un ensemble de termes, elle contribue à la conservation du patrimoine culturel dont celui-ci est constitutif.

LE FONDEMENT ÉCONOMIQUE

Enfin, un fondement économique sous-tend l'activité terminologique, quand cette dernière se manifeste comme une solution possible d'un problème de communication de l'information. On sait l'importance que revêt aujourd'hui l'information dans les activités économiques. Elle constitue la base à partir de laquelle la décision peut-être prise, et l'action engagée. Si, dans les pays ici concernés, la qualité de la santé des hommes et de l'alimentation de ceux-ci constitue une condition essentielle du développement, l'éducation et la formation des populations s'imposent comme les conditions indispensables au progrès économique et social. Il s'agit là des éléments nécessaires tant à la transformation des mentalités, à la modernisation des techniques qu'à l'amélioration des pratiques. L'éducation et la formation s'acquièrent à travers une communication de la connaissance. La connaissance acquise sous d'autres cieux constitue une information qui doit arriver aux populations et qui doit être assimilée par elles. Ceci institue un processus de formation des hommes au sein duquel se matérialise une communication de l'information entre enseignants et apprenants. L'exemple type d'un tel contexte est la formation en milieu rural.

Au sein de ce type de formation, compte tenu des difficultés de compréhension des messages que rencontrent les populations, quand ceux-ci sont communiqués dans une langue étrangère comme le français, l'enseignement est, dans de nombreux pays, donné en langue africaine. Une telle formation prend en principe appui sur des brochures rédigées dans cette langue et résumant le contenu de l'enseignement. Celui-ci, relatif à un domaine spécialisé de la connaissance, fait usage d'un ensemble de termes techniques qu'il devient nécessaire de consigner dans un ouvrage qui, parallèlement à la brochure, constituera un soutien à la formation. Ainsi apparaît la nécessité d'un lexique spécialisé qui se présente comme un fondement, d'une part, de la qualité de la communication de l'information, à travers les sens des termes qu'il propose, et d'autre part, de la fixation mémorielle de celle-ci, à travers la norme qu'il constitue.

Un tel ouvrage sera utilisé à plusieurs niveaux. Il le sera d'abord par le spécialiste, mais aussi par l'encadreur qui agit en permanence auprès des populations, qui ont été formés dans telle langue, le français par exemple, et qui doivent s'adresser à un auditoire dans une autre langue, une langue africaine. Ce lexique leur permettra de connaître dans cette langue, car ils n'ont en principe reçu aucune formation dans cette dernière, les termes relevant de la spécialité enseignée. L'ouvrage sera aussi utilisé par les apprenants qui, ne l'oublions pas, sont les acteurs sur le terrain de la spécialité considérée, dans le but de retrouver, connaître, ou vérifier les sens et les usages des termes utilisés dans l'enseignement qu'ils reçoivent. C'est ainsi que l'activité terminologique révèle un fondement économique, la bonne communication de l'information au sein des formations spécialisées étant une condition indispensable au développement.

LES OBJECTIFS

Ouvrant dans un contexte de développement, la terminologie des langues africaines laisse apparaître un certain nombre d'objectifs marqués par ce contexte. Ceux-ci entretiennent une relation étroite avec les fondements présentés plus haut; ils concernent, d'une part, la langue africaine retenue, à travers la connaissance, l'enrichissement et l'utilisation de celle-ci, et d'autre part, les rapports entre milieux scientifiques, de même que les rapports avec la coopération internationale.

LA CONNAISSANCE DE LA LANGUE

L'objectif de connaissance de la langue révèle un rapport étroit avec sa promotion. En effet, la connaissance de la langue constitue le stade le plus élémentaire de toute action de promotion, celui qui est indispensable à celle-ci, et à partir duquel toute entreprise de cette nature pourra voir le jour. Quelle que soit la connaissance de la langue dont dispose le terminologue au moment où il s'engage dans l'élaboration d'un lexique, il se doit, au cours de celle-ci et dans le but de la mener à terme dans les conditions scientifiques les meilleures, de détenir, dans le domaine spécialisé choisi, tous les éléments constitutifs de la connaissance de la langue.

Le présent objectif révèle aussi un rapport avec cet autre objectif de la terminologie qu'est l'enrichissement de la langue. En effet, on ne saurait enrichir ce qu'on ne connaît pas, ce qui implique que l'enrichissement prend toujours appui sur une connaissance donnée. Dans le domaine spécialisé retenu, la connaissance à laquelle aboutit l'activité terminologique permettra au terminologue de mesurer les potentialités de la langue, les aptitudes de celle-ci, en matière de communication. C'est en fonction de la mesure effectuée, que celui-ci prendra la décision de maintenir tel quel tel domaine, ce domaine montrant des aptitudes et des potentialités satisfaisantes, ou d'enrichir tel autre, celui-ci montrant quelques déficiences dans sa prise en charge de la fonction de communication.

En terminologie des langues africaines, l'objectif de connaissance de la langue se manifeste dans toute action vers la mise à jour des unités, des entités et de la combinatoire de la langue retenue, et des modalités selon lesquelles celles-ci assument la fonction de communication. En effet, l'entreprise terminologique impose d'abord la possibilité d'écrire la langue. Pour cela, il faut d'une part être en possession d'un alphabet, ce qui suppose une étude phonologique de la langue et une synthèse des phonèmes obtenus dans un ensemble de graphèmes, et d'autre part, être en mesure d'identifier les limites des segments constitutifs de la langue, ce qui ne saurait se faire sans une étude morphologique de celle-ci qui en justifie la segmentation des énoncés.

La même entreprise demande aussi au terminologue de savoir expliquer la langue. Dans cette perspective, il lui faut d'abord mettre à jour les unités que sont les phonèmes, les monèmes, les constituants et les énoncés ainsi que les modalités de leur combinaison, ce qui implique une analyse à trois niveaux : phonologique, morphologique et syntaxique. Ensuite, il devra identifier les sens, les significations, les faits de polysémie et de synonymie manifestés au sein des unités, ce qui, naturellement, impose de fines analyses de sémantique lexicale. Enfin, l'activité terminologique exige la connaissance des rapports entre la langue et la réalité. Ici, le terminologue doit observer les contextes d'apparition des unités retenues, ce qui n'est rendu possible que par une sérieuse analyse distributionnelle; il doit en outre étudier les modalités selon lesquelles chaque usage d'une unité terminologique donnée réfère au social, ce qui apparaît dans une analyse pragmatique de ces unités, qui permettra d'accéder à la connaissance de l'expression de la culture par la langue, dans le domaine spécialisé choisi.

L'ENRICHISSEMENT

Il n'y a ni langue riche, ni langue pauvre. La dignité d'une langue réside dans son aptitude à assumer la fonction de communication. Dès lors qu'une langue prend en charge de manière satisfaisante les besoins des locuteurs de communiquer entre eux, elle a droit de cité; elle est tout simplement et elle ne saurait être qualifiée de riche ou de pauvre. La fonction de communication, qui est en fait la capacité de la langue d'exprimer les réalités sociales au sein de l'interlocution, est assumée de deux manières différentes. Elle l'est d'abord, fait attesté en synchronie, à travers les disponibilités de la langue en matière de vocabulaire et de syntaxe, à travers ce que la langue offre aux locuteurs en un

temps donné de son histoire. Toutes les langues effectivement parlées montrent cette capacité, et les langues ici concernées en particulier. Cette même fonction est aussi assumée, en diachronie maintenant, à travers l'aptitude de la langue à se renouveler, dans le but de pouvoir exprimer de nouvelles réalités sociales, au fur et à mesure que la société évolue. Le renouvellement de la langue est toujours le résultat d'une action de l'homme. Celui-ci utilise les moyens d'innovation que la langue lui fournit dans le but de l'adapter aux nouvelles réalités. L'action de l'homme sur la langue peut être naturelle et spontanée; elle peut aussi être provoquée et organisée. Dans les deux cas, elle aboutit à un état de la langue qui, par rapport à l'état précédent montre certaines richesses. On dira alors que la langue a été enrichie. Toutes les langues qui ont derrière elles une histoire ont été, à un moment ou à un autre, enrichies, compte tenu du fait qu'une société n'est jamais continuellement statique, mais montre toujours une certaine dynamique, et que les langues continuent aujourd'hui d'exprimer les réalités sociales.

C'est dans le cadre ici esquissé, que le terme *enrichissement* est utilisé. Les langues africaines se trouvent confrontées à des situations nouvelles causées par le développement et qu'elles se doivent de pouvoir exprimer. Dans le domaine qui est le sien, la terminologie contribue au renouvellement de ces langues, ainsi qu'à leur adaptation à l'évolution sociale. Il y a un autre objectif de cette discipline, de la réalisation duquel dépend en grande partie l'avenir des langues ici concernées. Cet objectif répond à un constat double. Étant donné une spécialité, telle qu'elle se présente et se pratique dans le monde de la science et de la technique, les termes, relatifs à celle-ci et en usage dans la langue africaine retenue, n'épuisent pas la totalité de ses réalités, ce qui implique que sa terminologie dans la langue africaine en question montre des lacunes. Par ailleurs, étant donné l'ensemble des terminologies de la spécialité considérée dans d'autres langues, il est des langues qui offrent des lexiques complets, des lexiques qui, dans l'état où se trouve la spécialité au moment de la rédaction de sa terminologie en langue africaine, épuisent la totalité de ses réalités. Si le lexique spécialisé en langue africaine est élaboré dans le but d'apporter un soutien à une formation spécialisée dans cette même langue, alors doivent y apparaître tous les termes relatifs à l'enseignement dispensé au sein de celle-ci, tous les termes appartenant en fait à la spécialité considérée. La langue africaine montrant des lacunes, elle doit, en s'inspirant de la langue étrangère reconnue plus riche qu'elle dans le domaine retenu, mettre en action ses procédés de renouvellement, dans le but de combler ses lacunes et de pouvoir assumer, au sein de ce domaine, sa fonction de communication.

L'UTILISATION DE LA LANGUE

Si les ouvrages réalisés devaient seulement meubler les fonds de tiroirs, au mieux les bibliothèques, la terminologie des langues africaines aurait seulement accédé à la connaissance, et n'aurait en rien servi l'action qui, ne l'oublions pas, est impliquée dans la réponse qu'elle veut apporter aux problèmes que pose la communication de l'information en contexte de développement. Les ouvrages terminologiques doivent donc être conçus dans le but d'être effectivement utilisés. L'utilisation qui en sera faite à travers, principalement, l'insertion des termes qu'ils proposent dans l'expression des réalités, implique nécessairement l'utilisation de la langue africaine dans laquelle est rédigée la terminologie. Dans ce sens, l'utilisation effective de la langue doit être considérée comme l'objectif le plus important de notre terminologie, celui qui, s'il est atteint, sert à la fois la promotion de la langue, à travers la connaissance manifestée et la modernisation acquise d'un lexique, et le développement économique et social, à travers la facilitation de la communication. La terminologie des langues africaines poursuit cet objectif en mettant à la disposition de l'utilisateur potentiel des ouvrages de terminologie

permettant effectivement la communication. Ceux-ci constituent ainsi une incitation à l'utilisation de la langue africaine, et ce, au sein d'un public montrant une certaine diversité, et principalement constitué de locuteurs classiques, ruraux et citadins, et des agents de développement.

En effet, nombreux sont, en Afrique Noire, les locuteurs qui souhaiteraient parler leur langue maternelle, mais en sont empêchés dans certains domaines, en raison des déficiences que celle-ci montre dans ses capacités à assumer la fonction de communication. Mieux, certains d'entre eux, désireux de parler en langue propre, mais se voyant obligés, s'ils utilisent la leur, de truffier leur discours de mots étrangers, afin de pouvoir exprimer leur pensée, se résignent à parler une langue étrangère, plus apte à véhiculer celle-ci. Nombreux sont aussi les agents de développement, personnel technique d'encadrement des populations rurales au sein des projets, qui, à l'heure actuelle, éprouvent de grandes difficultés à vulgariser la connaissance technique en la communiquant aux paysans, car s'ils s'adressent à eux en langue africaine, langue parfaitement connue d'eux, ils ne peuvent surmonter les obstacles causés par le manque de termes techniques de leur langue, et s'ils utilisent une langue étrangère comme le français, langue bien armée dans ce domaine, ils se heurtent à des difficultés de compréhension chez leurs interlocuteurs, qui n'ont pas une maîtrise suffisante de cette langue.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Entre autres actions, la coopération internationale implique, dans un domaine donné, un échange de connaissances, afin que chacun puisse s'enrichir des acquis de l'autre. Pour qu'un tel échange puisse être réalisé, les deux parties en présence doivent exploiter un domaine commun, chacun étant conscient que sa connaissance du domaine, différente de l'autre, n'en épuise pas les réalités, et que chacun gagnerait à être en possession de cette nouvelle connaissance. Nombreux sont les domaines exploités par la terminologie des langues africaines qui entrent dans le cadre ici esquissé, et qui peuvent donc impliquer un échange de connaissances. On retiendra le seul exemple de la santé. On sait que le Tiers-Monde, dont font partie les pays concernés, constitue aujourd'hui, hélas, un terrain d'expérimentation, on ne peut plus enrichissant pour les praticiens de la santé. Par conséquent, ce domaine retient naturellement l'attention des pays du Sud, mais aussi des pays du Nord. Bien que les deux types de pays mentionnés connaissent, en raison du facteur humain de la santé, des problèmes communs, ils connaissent aussi, en raison des milieux écologiques différents, des problèmes spécifiques à chacun.

En se donnant pour objectif la rédaction dans une langue africaine de lexiques spécialisés, la langue ayant au préalable pris en compte les réalités auxquelles renvoient les termes en présence confectionnés suite à l'observation de terminologies étrangères, rédigées dans des langues démontrant une aptitude à épuiser toutes les réalités de la spécialité retenue, et qui, quand ils sont bilingues, réunissent, dans le même volume, à travers deux ensembles de termes spécialisés, deux conceptions, à la fois différentes et complémentaires, d'un même domaine, la terminologie des langues africaines propose aux chercheurs un cadre idéal pour la coopération scientifique, tout ouvrage se présentant comme le lieu de rencontre des chercheurs, qui peuvent y échanger leurs connaissances respectives, le lieu où chacun peut trouver la connaissance acquise par l'autre. Une telle coopération est certes réalisée au niveau de la consultation des ouvrages, mais elle l'est aussi, avec peut-être plus d'intérêt pour les parties en présence, au niveau de leur élaboration. Il s'ensuit que l'activité terminologique apparaît comme un stimulant, mais aussi un garant de la coopération, fondement de l'échange de connaissances qui est indispensable au développement poursuivi par ces pays africains.

LES PRINCIPES

La terminologie des langues africaines doit, afin d'atteindre ses objectifs, soumettre son action à un certain nombre de règles. À l'heure actuelle, les quatre principes que sont la soumission aux normes, la conformité à la parole, l'adéquation au contexte et la pluridisciplinarité de la recherche, semblent devoir être observés dans l'activité du terminologue.

LA SOUMISSION AUX NORMES

La soumission aux normes à laquelle il est fait référence ici, est bien sûr celle qui a trait aux normes de la langue africaine dans laquelle est rédigée la terminologie. Toute langue révèle à l'analyse un certain nombre de normes qui en font ce qu'elle est, et qui la distinguent de ce qu'elle n'est pas. On donnera un sens large à la notion de norme et on dira que celle-ci se manifeste aux différents niveaux des sons pertinents dont fait usage la langue, des modes de formation des mots et d'organisation des sens, des types de construction des énoncés et d'expression des messages, enfin au niveau de la référence au monde perceptible.

Le principe de soumission aux normes de la langue est souvent brandi par le linguiste; malheureusement, il n'est pas toujours respecté. La soumission doit être une soumission à la globalité de la langue. Une telle conception doit s'imposer, car ce principe montre un rapport étroit avec l'objectif de connaissance de la langue, du fait qu'il sert celui-ci en régissant sa réalisation. Ce principe demande au chercheur, d'une part, de s'efforcer d'aller à la langue elle-même et de prendre garde de ne pas s'arrêter à un sociolecte, voire un idiolecte, et d'autre part, d'adopter la langue telle qu'elle se manifeste et qu'elle existe au sein du social.

Le présent principe doit, semble-t-il, être observé dans trois domaines principaux de l'activité du terminologue africaniste. Il doit d'abord se manifester, au niveau de la collecte des termes, dans l'exploitation, aussi exhaustive que possible, du fonds lexical de la langue dans le domaine de la terminologie en élaboration. Ici, tout terme, quel qu'il soit, doit être retenu, à partir du seul fait qu'il entre dans la communication des messages relatifs au domaine. Aucun critère d'exclusion de terme, tels ceux de familiarité, de popularité, voire de vulgarité, ne doit être retenu. Ce principe doit aussi être retenu, au niveau de l'analyse des faits, dans l'identification, aussi rigoureuse que possible, de l'organisation des formes et des sens, non seulement au sein des termes collectés, mais aussi au sein des énoncés les prenant en charge. Ici, les régularités de cette organisation doivent être mises à jour et immédiatement adoptées. Ce qu'on pourrait appeler les déviations de celle-ci, par opposition aux normes, doivent, à notre avis, non pas être exclues, mais mises en réserve, ces déviations pouvant, au cours de l'élaboration du lexique, montrer des régularités qui n'étaient pas apparues en première analyse. Enfin, notre principe doit être appliqué, au niveau de l'enrichissement de la langue, dans la limitation, aussi stricte que possible, de l'intervention du terminologue sur celle-ci, aux seuls domaines où elle l'impose. Ici, le chercheur doit, pour lui-même et pour les usagers futurs de l'ouvrage, être armé d'une justification convaincante de son action. En fait, seule la déficience effective de la langue, dans sa prise en charge de la fonction de communication, et seulement cette déficience, peut permettre une intervention de l'homme.

LA CONFORMITÉ À LA PAROLE

Être conforme à la parole, c'est adopter celle-ci comme essence, mais aussi comme finalité, du travail terminologique. Impliquant les deux objectifs de connaissance et d'enrichissement de la langue, mais servant principalement l'objectif d'utilisation

effective de celle-ci, le principe de conformité à la parole, la parole en langue africaine s'entend, doit permettre, en raison essentiellement du caractère intégrable à celle-ci qu'elle manifeste, l'acceptation de la terminologie en élaboration, par les usagers futurs. Il s'ensuit que, contrairement à certains travaux qui, de l'analyse de la langue, excluent le locuteur, le travail terminologique doit réserver à ce dernier une position de premier plan. Cependant, s'agissant à la fois de parole et de locuteur, celui-ci étant donc appréhendé dans son activité, dans sa dynamique, il implique nécessairement la présence d'au moins un autre locuteur. Par conséquent, s'impose au terminologue la prise en considération, dans un premier temps, non pas du seul locuteur, mais de l'interlocuteur, qui est un locuteur en activité effective d'émission de la parole, et, dans un second temps, de l'interlocution, qui est le contexte dans lequel la langue, assumant sa fonction de communication dans la réalité, se déplace d'un pôle de celle-ci à l'autre. C'est, enfin, dans l'observation et le respect des modalités selon lesquelles les interlocuteurs manient la langue au sein de l'interlocution, que la terminologie doit être élaborée. De l'interlocution et des interlocuteurs part l'élaboration de cette terminologie, et c'est à eux qu'elle est destinée.

Nombreux sont les domaines dans lesquels doit être observé le principe de conformité à la parole. On en donnera deux exemples. L'un de ces domaines est sans conteste celui de l'enquête en langue africaine. Loin d'être effectuée à partir de listes lexicales pré-établies en langue étrangère, ici le français, dont on demande la traduction en langue africaine des unités lexicales par un informateur, l'enquête doit, d'une part, se dérouler en situation d'oralité et au sein de l'interlocution, d'autre part, retenir, en tant que textes à dépouiller, les messages spécialisés apparaissant dans la communication; enfin, il faut extraire de ces textes les termes relatifs à la spécialité en étude. La terminologie ainsi constituée prend indéniablement ses sources dans la parole. L'autre domaine où doit être observé le présent principe, est celui constitué par certains traits qui caractérisent les néologismes proposés par le terminologue dans le but d'enrichir la langue. On se situera d'abord sur le plan phonique, et on dira que quelle que soit la conformité de la construction d'un néologisme aux normes de la langue, celui-ci peut être refusé par le locuteur si sa dimension segmentale ne montre pas des similitudes certaines avec celle des autres constructions du même type. On se situera maintenant sur le plan syntaxique, et on posera que le néologisme gagne à entrer en tant que quatrième proportionnelle, pour reprendre le mot de Saussure, dans un système où il comble un vide, en montrant dans sa construction un rapport à un segment de telle classe, identique au rapport que montre dans la sienne un mot de la langue à un segment de la même classe, ce qui permettra au néologisme d'assumer au sein des énoncés les fonctions assumées par le mot en question. Il s'agit ici, dans le but de reverser la terminologie ainsi élaborée dans la parole, de respecter autant que faire se peut les habitudes élocutoires du locuteur.

L'ADÉQUATION AU CONTEXTE

Le principe d'adéquation au contexte montre un rapport, d'une part avec le principe de conformité à la parole, en ce sens qu'il situe ce dernier dans un cadre précis, et d'autre part avec le fondement économique de l'activité terminologique, car il guide le terminologue dans sa recherche de l'amélioration de la communication. Une terminologie peut être élaborée dans le but d'être utilisée dans tout contexte où il est question de la spécialité à laquelle elle appartient. En général, c'est cette conception qui prévaut dans l'activité terminologique. Une terminologie peut aussi être confectionnée dans le but d'être utilisée dans un contexte précis. C'est dans cette perspective que doit souvent œuvrer le terminologue africaniste. Celle-ci s'impose, quand le futur ouvrage doit être

utilisé dans un milieu ethnique dont les habitants font usage d'un sociolecte donné, observent des mœurs et des coutumes précises, bénéficient des activités d'un projet de développement, agricole dans le cas général, et, surtout, doivent comprendre l'information et assimiler la connaissance requise pour un déroulement satisfaisant du projet. La compréhension et l'assimilation étant largement tributaires des spécificités du milieu considéré, un tel contexte impose au terminologue de prendre ces dernières en considération. D'une manière générale, dans le but de connaître un usage optimal, l'ouvrage doit, dans son domaine spécialisé et à travers la terminologie qu'il propose, être un reflet aussi fidèle que possible du milieu ethnique auquel il est destiné. Telle est la justification du principe d'adéquation au contexte.

Au sein d'une terminologie donnée, tous les termes ne sont pas utilisés avec la même fréquence, et tous les termes ne sont pas utilisés par la totalité des usagers. Revêtent donc une importance de premier ordre, si on veut être en adéquation avec le contexte, l'ensemble des termes les plus utilisés et l'ensemble de ceux qui le sont par la majorité. Il y a là une réalité du sociolecte en usage à laquelle le terminologue doit donner l'importance qui lui revient, à travers l'identification de ces ensembles de termes opérée dans le but de leur accorder un certain privilège au niveau de la rédaction des articles et de la quantité d'information qui en sera donnée. L'autre domaine où le présent principe semble devoir être observé est celui des énoncés de définition et d'illustration. Ces énoncés doivent, d'une part, être rédigés dans le respect de l'identité du sociolecte en question, à travers l'usage des particularités de celui-ci; d'autre part, faire apparaître les réalités du milieu ethnique considéré, celles qui font sa spécificité, dans l'intégration des mots renvoyant aux manifestations du monde perceptible, constitutives de cette spécificité. Enfin, dans le cas d'un milieu où est mis en œuvre un projet de développement, ces énoncés doivent, autant que faire se peut, informer sur ce milieu et guider les usagers; ils doivent en quelque sorte assumer une fonction pédagogique en son sein. D'une manière générale, le principe d'adéquation au contexte doit encourager à porter la fonctionnalité de l'ouvrage terminologique, toujours requise par la terminologie des langues africaines, à son niveau le plus performant.

LA PLURIDISCIPLINARITÉ DE LA RECHERCHE

Jour après jour, le progrès scientifique implique à la fois une très forte spécialisation de la recherche et une différenciation, donc une multiplication, des spécialités. Cependant, quelle que soit l'importance de cette différenciation, aucune spécialité n'est, au sens propre du qualificatif, autonome. Une spécialité est, dans le cas général, en rapport avec une ou plusieurs autres spécialités avec lesquelles elle constitue un domaine. Il s'ensuit que, quelle que soit la maîtrise de sa spécialité dont un chercheur peut faire preuve, il ne peut, dans de nombreux cas, œuvrer seul à l'avancement de la connaissance au sein de celle-ci. Il doit, le plus souvent, s'assurer l'apport d'autres chercheurs maîtrisant les spécialités en contact avec la sienne. Il s'agit là d'une obligation qui, jour après jour, s'impose et se consolide dans le monde de la recherche. En ce qui a trait à la terminologie, dans l'activité d'élaboration des lexiques, elle est l'affaire du terminologue; par contre, dans le domaine d'utilisation des termes, elle est celle du spécialiste. Plus que dans d'autres domaines de recherche, où l'association des spécialistes de branches différentes est rendue nécessaire par la perspective d'une validation scientifique, en terminologie, cette association est imposée par la discipline elle-même, celle-ci apparaissant toujours comme le lieu de rencontre de deux domaines spécialisés, la lexicographie et la spécialité retenue. Il n'est pas exagéré de dire que c'est à cette situation que la terminologie doit sa raison d'être. On ne saurait donc trop insister sur la nécessité de la pluridisciplinarité de la recherche. Il s'agit ici d'un principe revêtant

une importance de premier ordre, et sans l'observation duquel la terminologie ne saurait être.

La situation idéale qui pourrait résulter de l'observation d'un tel principe est celle où serait attestée, pendant toute la durée de l'élaboration du lexique, une collaboration continue entre le terminologue et le spécialiste. Dans une telle collaboration, l'un et l'autre, chacun dans son domaine de compétence, travaillent, ensemble et à plein temps, à la rédaction de la terminologie. Hélas pour la terminologie des langues africaines, les pays ici concernés ne disposent pas aujourd'hui des moyens requis pour l'installation et l'entretien d'une telle collaboration. Cet idéal ne pouvant être atteint, notre terminologie ne doit pas pour autant renoncer au principe qui la sous-tend. Elle doit œuvrer en fonction de ses moyens. Dans cette perspective, elle doit, et elle le peut, réserver au terminologue le travail continu de lexicographie qui est le sien, et obtenir du spécialiste une collaboration à ce travail, discontinu, sous forme de consultations, à périodicité régulière, fixées par le terminologue en fonction des étapes du déroulement de son travail. Ceci étant dit, il faut reconnaître que l'observation de la discipline terminologique, dans les pays où elle est pratiquée, montre qu'il y a eu, qu'il y a, et, donc, qu'il y aura toujours, des situations où, pour une raison ou pour une autre, la collaboration du spécialiste s'avère difficile, voire impossible, à obtenir. Il s'agit là de cas relevant de la pratique de la discipline, qu'il convient de distinguer clairement du principe qui, en ce domaine, la régit. Une chose est de constater la difficulté d'une pratique, une autre est d'ériger cette difficulté en principe. Ce n'est pas parce que, dans telle pratique, car on est loin ici d'un fait général, telle action se révèle difficile à réaliser, que le principe qui sous-tend cette action doit être invalidé. Quelle que soit la situation dans laquelle il se trouve, loin d'abandonner un principe, le chercheur doit toujours s'efforcer de tendre vers la satisfaction de celui-ci. C'est, en ce qui concerne notre discipline et le principe ici en question, à ce seul prix qu'il pourra prétendre faire œuvre de terminologie.

BIBLIOGRAPHIE

- BULLETIN DE L'AELIA (1983) : Paris, AELIA.
- CLAS, A. (dir.) (1985) : *Guide de recherche en lexicographie et terminologie*, Paris, ACCT.
- COOPÉRATION LINGUISTIQUE. ACTES DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE (1989) : Abidjan, 22-26 février 1988, Paris, ACCT.
- HALAOUI, N. (1987) : «Le bilinguisme dans la rédaction du lexique spécialisé», *BOFCAN*.
- HALAOUI, N. (1989) : *Questions de méthodes en terminologie des langues africaines*, Paris, ACCT.
- HALAOUI, N. (1990) (à paraître) : «La terminologie des langues africaines aujourd'hui», *Terminologies nouvelles*.
- La lettre Lexis* (1985) : Paris, ACCT.
- Les problèmes de la terminologie dans les langues africaines* (1982) : Nairobi, UNESCO.
- La recherche linguistique, l'emploi et l'enseignement des langues en Afrique : les moyens de renforcer la coopération entre les États. Actes de la conférence internationale*, 26-30 avril 1983, Yaoundé (Cameroun), Paris, ACCT, sd.
- Promotion des langues manding et peul. Structures et méthodes du projet de promotion des langues manding-peul* (1983) : Paris, ACCT.
- Réunion technique des coordonnateurs chargés des projets de coopération linguistique* (1984) : CELHTO-Niamey (Niger), 20-23 février 1984, Paris, ACCT.
- Séminaire régional de coordination et de perfectionnement Dimo-Lexis Ouagadougou* (1986) : Paris, ACCT.
- Séminaire régional de coordination et de perfectionnement Dimo-Lexis Kinshasa* (1986) : Paris, ACCT.
- TCHITCHI, T. Y. (1986) : «Langues africaines et problèmes de terminologie», *Langage et devenir*.